

## Hygiène des mains

### Lotion lavante et désinfectante Primasept®

- ▶ sans savon, ni colorant, ni parfum

#### Performances :

- virucide
- bactéricide
- levuricide

- lotion lavante douce avec 4% de chlorhexidine
- excellente efficacité nettoyante
- testé dermatologiquement
- pH 6,5
- contient du panthénol qui favorise la régénération de la peau, soulage les irritations, redonne souplesse et élasticité à la peau, et de l'allantoïne qui apaise, hydrate et favorise la régénération cellulaire

#### Propriété microbiologiques :

- bactéricide : EN1276, EN13727, EN1499
- levuricide : EN13624
- virucide : activité virucide limitée, virus enveloppés, y compris VHB, VIH, VHC, Vaccinia - EN14476



référence

MS4111 Lotion Primasept®, 1 litre avec pompe

Prix HT

## Les performances des désinfectants et antiseptiques

### Normes de base

Pour mesurer l'efficacité des désinfectants, des normes de base définissent :

- l'action du désinfectant sur des micro-organismes déterminés, ce qui permet de spécifier le **spectre d'activité** : bactéricide, mycobactéricide, fongicide, virucide, levuricide ou sporicide
- le **temps de contact** nécessaire
- la **température** d'utilisation
- les **conditions d'utilisation** : "en condition de propreté", "en condition de saleté", "en présence d'eau dure", etc.
- la **concentration** du produit

### Normes d'application

En plus de ces bases, des normes d'application, différentes selon le domaine d'activité, précisent les conditions d'application du désinfectant pour un usage donné

Spectre	Phase 1 : normes de base	Phase 2 : normes d'application	
		essais en suspension agroalimentaire, industrie, usage domestique, collectivités	essais sur des surfaces
Bactéricide	NF EN 1040	NF EN 1276	NF EN 13697
Levuricide / Fongicide*	NF EN 1275	NF EN 1650	NF EN 13697
Sporicide	NF EN 14347	NF EN 13704	-
vétérinaire			
Bactéricide	NF EN 1040	NF EN 1656	NF EN 14349 / NF EN 16437
Levuricide / Fongicide*	NF EN 1275	NF EN 1657	NF EN 16438
Mycobactéricide	-	NF EN 14204	-
Virucide	-	NF EN 14675	-
médecine humaine			
Bactéricide	NF EN 1040	NF EN 13727	NF EN 14561 / NF EN 16615
Levuricide / Fongicide*	NF EN 1275	NF EN 13624	NF EN 14562 / NF EN 16615
Mycobactéricide	-	NF EN 14348	NF EN 14563
Virucide	-	NF EN 14476	-
autres domaines			
Bactéricide	NF EN 1040	-	NF EN 1499/NF EN 1500/NF EN 12791

\* fongicide = action contre les levures ET les moisissures



**schülke +**  
Air Liquide  
HEALTHCARE

Une société du groupe Air Liquide FRANCE

Lotion lavante pour le lavage hygiénique des mains  
à effet virucide limité

NEW

## primasept® wash

### Notre plus

- efficace contre les bactéries, les levures et les virus enveloppés (y compris le VHB, le VIH, le VHC, le Vaccinia)
- lotion lavante douce sans savon avec 4% de chlorhexidine
- excellente efficacité nettoyante
- contient des substances émollientes et relipidantes
- sans colorant, ni parfum, ni savon
- testé dermatologiquement

### Domaines d'utilisation

- lavage hygiénique des mains
- pour l'utilisation dans l'industrie agro-alimentaire et dans les EMS

### Propriétés des produits

- lotion lavante sans savon, bien tolérée par la peau
- la substance active allantoïne exerce un effet apaisant, hydrate et favorise la régénération cellulaire
- contient du panthénol - favorise la régénération de la peau et soulage les irritations cutanées. Redonne souplesse et élasticité à la peau

### Efficacité microbiologique

Efficacité	Concentration	Temps de contact
Bactéries EN1276	prêtes à l'emploi	30 sec
Bactéries EN13727, EN1499	prêtes à l'emploi	30 sec
Levure EN13624	prêtes à l'emploi	30 sec
activité virucide limitée EN14476	prêtes à l'emploi	60 sec

Domaine d'utilisation	Concentration	Temps de contact
lavage simple des mains EN1499	prêtes à l'emploi	30 sec

### Conseils d'utilisation

- lavage hygiénique des mains (EN 1499): appliquer 5 ml de primasept wash sur les mains humidifiées et frotter uniformément pendant 30 secondes.
- Rincer ensuite abondamment et sécher avec une serviette à usage unique.
- Efficace contre les virus enveloppés (effet virucide limité d'après EN 14476) en 60 secondes.

Attention: les produits pour le lavage hygiénique des mains ne remplacent pas les préparations pour la désinfection des mains à base d'alcool

# primasept<sup>®</sup> wash

## Données relatives au produit

Composition: 100 g de solution contiennent les composants

actifs suivants:

15,0 g de propan-2-ol, 4,0 g de digluconate de chlorhexidine  
identification conf. à l'ordonnance (CE) n° 648/2004: 5-15% de  
tensioactifs amphotères

### Données physico-chimiques

Couleur	pratiquement sans couleur
Densité	env. 1,0 g/cm <sup>3</sup> / 20 °C
pH	6,5 - 7,0 / 20 °C / concentré
Point d'éclair	31 °C / Méthode : DIN EN ISO 13736
Routine FORM	liquide visqueux
Viscosité dynamique	env. 570 mPa*s / 20 °C

## Remarques particulières

Utiliser les produits biocides avec précaution. Toujours lire l'étiquette et les informations sur le produit avant l'emploi.

## Comment commander

Article	Bon de livraison	N° art.
primasept wash -INT- 500 ml FL	20/Carton	70002402
primasept wash -INT- 1 l FL	10/Carton	70002404

## Informations environnementales

schülke fabrique ses produits selon des processus modernes, sûrs et respectueux de l'environnement, de manière économique et en respectant des normes de qualité sévères.

## Avis d'expert et information

Vous trouverez les informations sur le produit sous  
[www.schuelke.ch](http://www.schuelke.ch)

Pour vos questions individuelles:

Customer Sales Service

Tél.: +41 44 466 55 44

E-mail: [mail.ch@schuelke.com](mailto:mail.ch@schuelke.com)



Schülke & Mayr GmbH est titulaire d'une autorisation de fabrication selon le paragraphe 13 alinéa 1 de la loi allemande pour les médicaments et les certificats de conformité aux BPF des produits médicaux.

**Air Liquide**  
HEALTH CARE  
Une société du groupe Air Liquide

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Une société du groupe Air Liquide FRANCE

**primasept® wash No Change Service!**

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 29.08.2019
01.06	09.01.2020	Date de la première version publiée: 19.04.2018

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial : primasept® wash

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange : Désinfectant pour les mains

Restrictions d'emploi recommandées : Réservé aux utilisateurs professionnels.

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'appel d'urgence : Tox Info Suisse: 145 (24 h)

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Lésions oculaires graves, Catégorie 1 H318: Provoque de graves lésions des yeux.

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Une société du groupe Air Liquide FRANCE

**primasept® wash      No Change Service!**

Version

01.06

Date de révision:

09.01.2020

Date de dernière parution: 29.08.2019

Date de la première version publiée:

19.04.2018

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique, Catégorie 1

H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 2

H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## 2.2 Éléments d'étiquetage

## Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.Conseils de prudence : **Prévention:**

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

**Intervention:**P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.**Elimination:**

P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Propane-2-ol

Amides de coco, N-[(diméthylamino)-3 propyl], N-oxydes

Digluconate-de-chlorhexidine

## Etiquetage supplémentaire

Utilisez les produits biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Le produit est classé conformément à l'Annexe I (2.6.4.5) de la (EC) 1272/2008.

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Une société du groupe Air Liquide FRANCE

**primasept® wash No Change Service!**

Version Date de révision: Date de dernière parution: 29.08.2019  
 01.06 09.01.2020 Date de la première version publiée:  
 19.04.2018

**2.3 Autres dangers**

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Pas de dangers particuliers connus.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2 Mélanges**

Nature chimique : Solution des substances suivantes avec des additifs inoffensifs.

**Composants**

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Propane-2-ol	67-63-0 200-661-7 603-117-00-0 01-2119457558-25-XXXX	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336	>= 10 - < 20
Amides de coco, N-[(diméthylamino)-3 propyl], N-oxydes	--- 939-581-9 --- 01-2119978229-22-0000	Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Acute 1; H400; M = 1 Aquatic Chronic 3; H412	>= 3 - < 10
Digluconate-de-chlorhexidine	18472-51-0 242-354-0 --- 01-2119946568-22-XXXX	Eye Dam. 1; H318 Aquatic Acute 1; H400; M = 10 Aquatic Chronic 1; H410; M = 1	>= 3 - < 10

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1 Description des premiers secours**

Conseils généraux : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas d'inhalation	: Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.
En cas de contact avec la peau	: Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Une société du groupe Air Liquide FRANCE

**primasept® wash No Change Service!**

Version Date de révision: Date de dernière parution: 29.08.2019  
 01.06 09.01.2020 Date de la première version publiée:  
 19.04.2018

En cas de contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

En cas d'ingestion : Ne PAS faire vomir. Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Appeler un médecin.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Symptômes : Traiter de façon symptomatique.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitements : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Poudre sèche  
 Dioxyde de carbone (CO2)  
 Mousse résistant à l'alcool  
 Pulvérisateur d'eau

Moyens d'extinction inappropriés : Ne PAS utiliser un jet d'eau.

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

Produits de combustion dangereux : Composés chlorés

**5.3 Conseils aux pompiers**

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Sol très glissant suite au déversement du produit.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter la pénétration dans le sous-sol.

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Une société du groupe Air Liquide FRANCE

**primasept® wash No Change Service!**

Version Date de révision: Date de dernière parution: 29.08.2019  
 01.06 09.01.2020 Date de la première version publiée:  
 19.04.2018

tion de l'environnement Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).  
 Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Voir chapitre 13

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger : Pas de précautions spéciales requises.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu.

Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver à l'écart de la chaleur. Éviter une exposition directe au soleil. Conserver le récipient bien fermé.

Précautions pour le stockage en commun : Pas de matières à signaler spécialement.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Utilisation(s) particulière(s) : Le produit tombe sous le champ d'application du règlement sur les produits biocides (UE) n°528/2012.  
 Type de produit: 1

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle****Limites d'exposition professionnelle**

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**schülke** + Air Liquide  
HEALTH CARE

Une société du groupe Air Liquide FRANCE

**primasept® wash    No Change Service!**Version  
01.06Date de révision:  
09.01.2020Date de dernière parution: 29.08.2019  
Date de la première version publiée:  
19.04.2018

		(tion)		
Propane-2-ol	67-63-0	VLE	400 ppm 1.000 mg/m <sup>3</sup>	CH SUVA
Information supplémentaire	National Institute for Occupational Safety and Health, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du foetus.			
		VME	200 ppm 500 mg/m <sup>3</sup>	CH SUVA
Information supplémentaire	National Institute for Occupational Safety and Health, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du foetus.			

**Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail**

Nom de la substance	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Heure d'échantillonage	Base
Propane-2-ol	67-63-0	Acétone: (Urine)	Fin de l'exposition ou fin du quart de travail	
Propane-2-ol	67-63-0	Acétone: 25 mg/l (Urine)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT
		Acétone: 0.4 mmol/l (Urine)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT
		Acétone: 25 mg/l (Sang)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT
		Acétone: 0.4 mmol/l (Sang)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT

**Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:**

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Propane-2-ol	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	888 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	500 mg/m <sup>3</sup>
Amides de coco, N-[(diméthylamino)-3-propyl], N-oxydes	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	3,52 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	5 mg/kg p.c./jour
Digluconate-de-chlorhexidine	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	5 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,42 mg/m <sup>3</sup>

**Concentration prédictée sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:**

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Une société du groupe Air Liquide FRANCE

**primasept® wash No Change Service!**

Version 01.06 Date de révision: 09.01.2020 Date de dernière parution: 29.08.2019  
 Date de la première version publiée: 19.04.2018

Propane-2-ol	Eau douce	140,9 mg/l
	Eau de mer	140,9 mg/l
	Sédiment d'eau douce	552 mg/kg
	Sédiment marin	552 mg/kg
	Sol	28 mg/kg
	Utilisation/rejet intermittent(e)	140,9 mg/l
	Effets sur les installations de traitement des eaux usées	2251 mg/l
	Oral(e)	160 Aliments mg / kg
Amides de coco, N-[(diméthylamino)-3 propyl], N-oxydes	Eau douce	0,0303 mg/l
	Eau de mer	0,00303 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,214 mg/kg
	Sédiment marin	0,0214 mg/kg
	Sol	0,000025 mg/kg
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,0068 mg/kg
	Effets sur les installations de traitement des eaux usées	9,7 mg/l
Digluconate-de-chlorhexidine	Eau douce	0,002 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	0,25 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,433 mg/kg
	Sédiment marin	0,043 mg/kg
	Sol	5,26 mg/kg

**8.2 Contrôles de l'exposition****Équipement de protection individuelle**

Protection des yeux : En cas de risque d'éclaboussures, porter:  
 Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

Mesures de protection : Éviter le contact avec les yeux.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect : liquide visqueux

Couleur : pratiquement sans colore

Odeur : d'alcool

Seuil olfactif : non déterminé

pH : 6,5 - 7,0 (20 °C)  
 concentré

Point de fusion/point de congélation : < -5 °C

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



**Air Liquide**  
HEALTHCARE

Une société du groupe Air Liquide FRANCE

**primasept® wash No Change Service!**

Version	Date de révision:	Date de dernière parution: 29.08.2019
01.06	09.01.2020	Date de la première version publiée: 19.04.2018

Température de décomposition	Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: Donnée non disponible
Point d'éclair	: 31 °C Méthode: DIN EN ISO 13736 N'entretient pas la combustion.
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité de vapeur	: Donnée non disponible
Densité relative	: env. 1,0 g/cm3 (20 °C)
Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: dans toutes les proportions (20 °C)
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	: Donnée non disponible
Viscosité	
Viscosité, dynamique	: env. 570 mPa*s (20 °C)
Propriétés explosives	: Donnée non disponible
Propriétés comburantes	: Donnée non disponible
<b>9.2 Autres informations</b>	
Inflammabilité (liquides)	: N'entretient pas la combustion.

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1 Réactivité**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**primasept® wash      No Change Service!**Version  
01.06Date de révision:  
09.01.2020Date de dernière parution: 29.08.2019  
Date de la première version publiée:  
19.04.2018

née

**Digluconate-de-chlorhexidine:**

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 2.270 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401
- Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Donnée non disponible
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg

**Corrosion cutanée/irritation cutanée****Composants:****Propane-2-ol:**

- Résultat : Pas d'irritation de la peau

**Amides de coco, N-[(diméthylamino)-3 propyl], N-oxydes:**

- Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : Irritation de la peau

**Digluconate-de-chlorhexidine:**

- Résultat : Pas d'irritation de la peau

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire****Produit:**

- Evaluation : Provoque de graves lésions des yeux.  
Méthode : Méthode de calcul

**Composants:****Propane-2-ol:**

- Résultat : Irritation des yeux

**Amides de coco, N-[(diméthylamino)-3 propyl], N-oxydes:**

- Espèce : Lapin  
Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

**Digluconate-de-chlorhexidine:**

- Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Une société du groupe Air Liquide FRANCE

**primasept® wash No Change Service!**

Version Date de révision: Date de dernière parution: 29.08.2019  
 01.06 09.01.2020 Date de la première version publiée:  
 19.04.2018

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée****Composants:****Propane-2-ol:**

Type de Test	:	Test de Buehler
Espèce	:	Cochon d'Inde
Résultat	:	N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

**Amides de coco, N-[(diméthylamino)-3 propyl], N-oxydes:**

Espèce	:	Cochon d'Inde
Méthode	:	OCDE ligne directrice 406
Résultat	:	Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

**Digluconate-de-chlorhexidine:**

Espèce	:	Cochon d'Inde
Méthode	:	OCDE ligne directrice 406
Résultat	:	N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

**Mutagénicité sur les cellules germinales****Composants:****Propane-2-ol:**

Génotoxicité in vitro	:	Type de Test: Test de Ames Méthode: Mutagénicité: Essai de mutation réverse sur Escherichia Coli Résultat: N'est pas mutagène
Génotoxicité in vivo	:	Espèce: Souris Méthode: Mutagénicité: Essai du micronoyau Résultat: N'est pas mutagène
Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation	:	Non mutagène dans le test d'Ames.

**Amides de coco, N-[(diméthylamino)-3 propyl], N-oxydes:**

Génotoxicité in vitro	:	Type de Test: Test de Ames Méthode: OCDE ligne directrice 471 Résultat: négatif
-----------------------	---	---

**Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation****Digluconate-de-chlorhexidine:**

Génotoxicité in vitro	:	Type de Test: Test de Ames Méthode: OCDE ligne directrice 471 Résultat: négatif
-----------------------	---	---

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



**Air Liquide**  
HEALTH CARE

Une société du groupe Air Liquide FRANCE

**primasept® wash No Change Service!**Version  
01.06Date de révision:  
09.01.2020Date de dernière parution: 29.08.2019  
Date de la première version publiée:  
19.04.2018

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : N'est pas mutagène

**Cancérogénicité****Composants:****Propane-2-ol:**

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité - Evaluation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Amides de coco, N-[(diméthylamino)-3 propyl], N-oxydes:**

Cancérogénicité - Evaluation : Donnée non disponible

**Digluconate-de-chlorhexidine:**

Espèce : Rat, mâle et femelle  
Voie d'application : Oral(e)  
Durée d'exposition : 735 jours  
Méthode : OCDE ligne directrice 451  
Remarques : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérogène.

Cancérogénicité - Evaluation : Aucune preuve de carcinogénicité dans des études sur des animaux.

**Toxicité pour la reproduction****Composants:****Propane-2-ol:**

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Rat  
Voie d'application: Oral(e)  
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 400 Poids corporel mg / kg

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Amides de coco, N-[(diméthylamino)-3 propyl], N-oxydes:**

Incidences sur le développement du fœtus : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Digluconate-de-chlorhexidine:**

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Une société du groupe Air Liquide FRANCE

**primasept® wash No Change Service!**

Version Date de révision: Date de dernière parution: 29.08.2019  
 01.06 09.01.2020 Date de la première version publiée:  
 19.04.2018

Incidence sur le développement du fœtus	: Espèce: Rat Durée d'un traitement unique: 14 jours Méthode: OCDE ligne directrice 414 Résultat: L'expérimentation sur des animaux n'a démontré aucun effet sur la fertilité.
Toxicité pour la reproduction - Evaluation	: Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique****Composants:****Propane-2-ol:**

: Evaluation	: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
-----------------	---

**Amides de coco, N-[(diméthylamino)-3 propyl], N-oxydes:**

: Remarques	: Donnée non disponible
----------------	----------------------------

**Digluconate-de-chlorhexidine:**

: Remarques	: Donnée non disponible
----------------	----------------------------

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée****Composants:****Propane-2-ol:**

: Remarques	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------------	---

**Amides de coco, N-[(diméthylamino)-3 propyl], N-oxydes:**

: Remarques	: Donnée non disponible
----------------	----------------------------

**Digluconate-de-chlorhexidine:**

: Remarques	: Donnée non disponible
----------------	----------------------------

**Toxicité à dose répétée****Composants:****Amides de coco, N-[(diméthylamino)-3 propyl], N-oxydes:**

: Espèce	: Rat
: NOAEL	: 50 mg/kg
: Voie d'application	: Oral(e)
: Durée d'exposition	: 90 jours
: Méthode	: OCDE ligne directrice 408

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



**Air Liquide**  
HEALTHCARE

Une société du groupe Air Liquide FRANCE

**primasept® wash No Change Service!**

Version Date de révision: Date de dernière parution: 29.08.2019  
01.06 09.01.2020 Date de la première version publiée:  
19.04.2018

**Toxicité par aspiration**

Donnée non disponible

**Information supplémentaire****Produit:**

Remarques : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1 Toxicité****Produit:****Évaluation Ecotoxicologique**

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Composants:****Propane-2-ol:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 9.640 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 10.000 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique

CE50 (Algues vertes): 1.800 mg/l  
Durée d'exposition: 7 d

**Amides de coco, N-[(diméthylamino)-3 propyl], N-oxydes:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss): 0,68 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 19,9 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,705 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Une société du groupe Air Liquide FRANCE

**primasept® wash No Change Service!**

Version 01.06 Date de révision: 09.01.2020 Date de dernière parution: 29.08.2019  
 Date de la première version publiée: 19.04.2018

		Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 201
		NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,303 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)		: 1
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)		: NOEC: 0,42 mg/l Durée d'exposition: 302 d Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)		: NOEC: 0,7 mg/l Point final: mortalité Durée d'exposition: 21 d Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie ) Méthode: OCDE Ligne directrice 211
<b>Digluconate-de-chlorhexidine:</b>		
Toxicité pour les poissons		: CL50 (Brachydanio rerio): 2,08 mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: OCDE ligne directrice 203
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques		: CE50 (Daphnia magna): 0,087 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques		: CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (Algue verte)): 0,03 mg/l Durée d'exposition: 72 h
Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)		: 10
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)		: NOEC: 0,02306 mg/l Durée d'exposition: 21 d Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie ) Méthode: OCDE Ligne directrice 211
Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)		: 1

**12.2 Persistance et dégradabilité****Composants:****Propane-2-ol:**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Air Liquide

HEALTHCARE

Une société du groupe Air Liquide FRANCE

**primasept® wash No Change Service!**Version  
01.06Date de révision:  
09.01.2020Date de dernière parution: 29.08.2019  
Date de la première version publiée:  
19.04.2018

||

**Amides de coco, N-[(diméthylamino)-3 propyl], N-oxydes:**

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique  
 Résultat: Biodégradable  
 Biodégradation: 68 %  
 Durée d'exposition: 28 d  
 Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

**Digluconate-de-chlorhexidine:**

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation****Composants:****Propane-2-ol:**

Bioaccumulation : Remarques: On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation (log Pow <= 4).  
 Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 0,05 (20 °C)  
 Méthode: OCDE ligne directrice 107

**Amides de coco, N-[(diméthylamino)-3 propyl], N-oxydes:**

Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

**Digluconate-de-chlorhexidine:**

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 42  
 Remarques: Une accumulation dans les organismes aquatiques est prévisible .

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -1,81 (20,7 °C)

**12.4 Mobilité dans le sol****Composants:****Propane-2-ol:**

Mobilité : Remarques: Mobile dans les sols

**Amides de coco, N-[(diméthylamino)-3 propyl], N-oxydes:**

Mobilité : Remarques: Donnée non disponible

**Digluconate-de-chlorhexidine:**

Répartition entre les compartiments environnementaux : log Koc: > 3,9  
 Méthode: OCDE ligne directrice 121

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Une société du groupe Air Liquide FRANCE

**primasept® wash No Change Service!**

Version 01.06 Date de révision: 09.01.2020 Date de dernière parution: 29.08.2019  
 Date de la première version publiée: 19.04.2018

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB****Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

**12.6 Autres effets néfastes****Produit:**

Information écologique supplémentaire : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Produit : Eliminer le produit selon le numéro d'élimination des déchets européen. (CED).  
 Emballages contaminés : Donner les emballages vides à une entreprise de recyclage.  
 Code d'élimination des déchets : CED 070601  
 Code d'élimination des déchets(Groupe) : Déchets de production, de préparation, de vente et de l'application (HZVA) de graisses, de lubrifiants, de savons, de détergents, de désinfectants et de produits pour la protection personnelle.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****14.1 Numéro ONU**

ADR : UN 3082  
 IMDG : UN 3082  
 IATA : UN 3082

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

ADR : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.  
 (acide D-gluconique, composé avec N,N"-bis(4-chlorophényl)-3,12-diimino-2,4,11,13-tétraazatétradécanediamidine (2:1))  
 IMDG : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.  
 (Chlorhexidinedigluconate)  
 IATA : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.  
 (Chlorhexidinedigluconate)

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Une société du groupe Air Liquide FRANCE

**primasept® wash No Change Service!**

Version Date de révision: Date de dernière parution: 29.08.2019  
 01.06 09.01.2020 Date de la première version publiée:  
 19.04.2018

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

<b>ADR</b>	:	9
<b>IMDG</b>	:	9
<b>IATA</b>	:	9

**14.4 Groupe d'emballage**

<b>ADR</b>	:	
Groupe d'emballage	:	III
Code de classification	:	M6
Numéro d'identification du danger	:	90
Étiquettes	:	9
<b>IMDG</b>	:	
Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	9
EmS Code	:	F-A, S-F
<b>IATA (Cargo)</b>	:	
Instructions de conditionnement (avion cargo)	:	964
Instruction d'emballage (LQ)	:	Y964
Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	Miscellaneous
<b>IATA (Passager)</b>	:	
Instructions de conditionnement (avion de ligne)	:	964
Instruction d'emballage (LQ)	:	Y964
Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	Miscellaneous

**14.5 Dangers pour l'environnement**

<b>ADR</b>	:	
Dangereux pour l'environnement	:	oui
<b>IMDG</b>	:	
Polluant marin	:	oui

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Remarques : Non classée comme entretenant la combustion selon les réglementations de transport.

La(les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

Équipement de protection individuel, voir section 8.

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Une société du groupe Air Liquide FRANCE

**primasept® wash No Change Service!**

Version 01.06	Date de révision: 09.01.2020	Date de dernière parution: 29.08.2019
		Date de la première version publiée: 19.04.2018

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:  
Numéro sur la liste 3

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrisent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (CE) N° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants : Non applicable

Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs  
Le seuil quantitatif selon l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM 814.012) : 2.000 kg

Numéro d'enregistrement : Produits biocides destinés à l'hygiène humaine:  
Catégorie d'utilisation: Produit commercial CHZN5663

Composés organiques volatils : Produit classé: désinfection des mains: ne pas suisse. Ordonnance sur les COV, Annexe II (Produits)

**Autres réglementations:**

Observer la directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Observer la directive 2000/39/CE relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif.

Règlement (UE) no 528/2012 du Parlement Européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides

Le produit appartient au groupe chimique 2 selon l'Ordonnance sur les produits chimique suisse (OChim 813.11).

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Exempt

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



**Air Liquide**  
HEALTHCARE

Une société du groupe Air Liquide FRANCE

**primasept® wash    No Change Service!**Version  
01.06Date de révision:  
09.01.2020Date de dernière parution: 29.08.2019  
Date de la première version publiée:  
19.04.2018**RUBRIQUE 16: Autres informations****Texte complet pour phrase H**

- H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.  
 H302 : Nocif en cas d'ingestion.  
 H315 : Provoque une irritation cutanée.  
 H318 : Provoque de graves lésions des yeux.  
 H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.  
 H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
 H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.  
 H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
 H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Texte complet pour autres abréviations**

- Acute Tox. : Toxicité aiguë  
 Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique  
 Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique  
 Eye Dam. : Lésions oculaires graves  
 Eye Irrit. : Irritation oculaire  
 Flam. Liq. : Liquides inflammables  
 Skin Irrit. : Irritation cutanée  
 STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique  
 CH BAT : Switzerland. Liste des VBT  
 CH SUVA : Valeurs limites d'exposition aux postes de travail  
 CH SUVA / VME : valeur moyenne d'exposition  
 CH SUVA / VLE : valeur limite d'exposition calculée sur une courte durée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Une société du groupe Air Liquide FRANCE

**primasept® wash      No Change Service!**

Version 01.06	Date de révision: 09.01.2020	Date de dernière parution: 29.08.2019 Date de la première version publiée: 19.04.2018
------------------	---------------------------------	---

prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

**Classification du mélange:**

Eye Dam. 1	H318
Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 2	H411

**Procédure de classification:**

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Sur la base de données ou de l'évaluation des produits

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.